

Le Département engagé dans la résorption des zones blanches de téléphonie mobile

Inauguration du site de téléphonie mobile du Pic du Jer à Lourdes

Mercredi 24 juin, le Président du Département des Hautes-Pyrénées Michel PELIEU en présence de la Maire de Lourdes, Vice-Présidente du Département Josette BOURDEU, du Président de la région Hautes-Pyrénées Haut-débit Jacques BRUNE et du Président du Comité interrégional de développement et d'aménagement des Pyrénées (Cidap), Vice-Président de la Région Midi-Pyrénées Claude GAITS ont inauguré le site de téléphonie mobile du Pic du Jer à Lourdes, réalisé avec le concours financier de l'Europe, l'Etat, la Région Midi-Pyrénées et le Département des Hautes-Pyrénées.

Lors de l'inauguration, le Président du Département Michel PELIEU a rappelé que « les zones blanches qui ne sont couvertes par aucun opérateur font partie des nouvelles inégalités territoriales, parce qu'aujourd'hui, l'attractivité du territoire passe par la couverture de téléphonie mobile. La résorption des zones blanches est indispensable pour les acteurs du tourisme comme pour les acteurs de la vie économique locale et les habitants pour favoriser la croissance, la compétitivité et l'emploi des Hautes-Pyrénées. En s'engageant pour la résorption des zones blanches, le Département remplit un rôle de service public. »

Le Département a confié au Comité interrégional pour le Développement et l'Aménagement des Pyrénées (CIDAP) la mise en œuvre du programme de résorption des zones blanches de téléphonie mobile sur les Hautes-Pyrénées et à l'intérieur de ces zones les centres-bourgs, les axes de transport prioritaires, les zones touristiques à forte affluence.

Un protocole d'accord pour la couverture des zones blanches de téléphonie mobile a été signé entre le Département et les opérateurs Orange, SFR et Bouygues Telecom.

Le Département a fait le choix de privilégier réduction de l'impact environnemental et économie en utilisant, dans la mesure de leur pertinence technique, des sites appartenant à TDF en mutualisant les infrastructures ou en utilisant l'itinérance locale (un opérateur mobile permet l'accueil sur son réseau, des clients d'un autre opérateur mobile).

Depuis 2005, le Département a couvert 57 communes pour un montant de plus de 1,5M€.

- ✓ **Le site de téléphonie mobile du Pic du Jer pour couvrir les communes d'Ossen, Omex et Ségus : une opération exemplaire de rationalisation d'un site et de mutualisation d'une infrastructure**

Les communes d'Ossen, Omex et Ségus, ont été inscrites en zone blanche de téléphonie mobile pour une couverture en mode de mutualisation.

La configuration géographique de la vallée de Batsurguère n'a pas permis de trouver un emplacement qui puisse couvrir à la fois les 3 communes et assurer sur la vallée une continuité de service sur les axes routiers après la commune d'Aspin-en-Lavedan.

Les vallées du Castelloubon et de la Croix Blanche présentaient encore, malgré des implantations de sites par SFR, des fluctuations de couverture.

En fonction de l'ensemble de ces facteurs, le choix s'est porté sur le site du Pic du Jer, appartenant à la commune de Lourdes, et sur lequel existait déjà un pylône propriété de EDF.

Le site du Pic du Jer étant inscrit, avec la commune de Lourdes, au titre du programme des « Grands sites de Midi-Pyrénées », la rationalisation des installations radio s'est imposée.

Un projet a été proposé à la commune et à EDF, pour l'installation d'un site unique, propriété du Département, sur lequel seraient hébergés, à titre gratuit, tous les opérateurs ayant des installations radio au Pic du Jer :

- EDF, qui dispose d'un pylône propre mais trop proche du bâtiment de l'Observatoire et trop petit pour accueillir tous les opérateurs ;
- ERDF, dont les installations radio sont implantées sur l'infrastructure d'EDF ;
- Le SDIS des Hautes-Pyrénées, dont les antennes radio sont sur le toit terrasse de l'Observatoire ;
- Les Communautés de communes du Castelloubon, de la Croix Blanche et de Batsurguère qui ont des installations haut débit sur le bâtiment de l'Observatoire.

Un accord a été trouvé entre tous les partenaires et la commune de Lourdes :

- Le 25 avril 2013 une convention de mise à disposition du foncier par la commune de Lourdes au Département des Hautes-Pyrénées a été signée ;
- EDF a procédé au démontage de son pylône en 2014, puis au transfert de ses aériens. Il en a été de même pour ERDF et le SDIS des Hautes-Pyrénées ;
- En juin et septembre 2014 ont été signées les conventions d'accueil sur site avec les opérateurs SFR, Bouygues et Orange.

Les opérateurs de téléphonie mobile ont procédé aux ouvertures commerciales de leur réseau :

- Bouygues : 1^{er} septembre 2014
- Orange : 19 décembre 2014
- SFR : 18 juin 2015.

TDF sera également accueilli très prochainement sur le site pour des installations radio.

Cet accueil est la contrepartie d'un accord passé entre la Commune de Lourdes, TDF et le Département, qui prévoit le démontage par TDF de son infrastructure sur la zone de Sarsan à Lourdes et la remise en état du foncier en échange d'un hébergement sur le site, propriété du Département.

TDF a quitté Sarsan et remis en état le site en juillet 2014.

Les études techniques pour l'accueil des équipements de TDF sont faites, la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a donné son accord le 17 octobre 2014 pour une rehausse du pylône de 5 mètres.

Le CIDAP est en attente des plans d'installation par TDF et d'un accord du Conseil Départemental sur la convention d'accueil sur site.

Il s'agit d'une opération exemplaire de rationalisation d'un site et de mutualisation d'une infrastructure.

Coût des travaux : 230 000 €

Maîtrise d'œuvre : CEGELEC